



GOBEIL & DESBIENS CPA

 2465, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Qc) G7X 5M7  
 418.547.7701  
 info@gdcpa.ca

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES  
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2023**





GOBEIL & DESBIENS CPA

 2465, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Qc) G7X 5M7  
 418.547.7701  
 info@gdcpa.ca

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13
Renseignements complémentaires	14





GOBEIL & DESBIENS CPA

2465, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Qc) G7X 5M7  
418.547.7701  
info@gdcps.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région du Saguenay Lac St-Jean

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région du Saguenay Lac St-Jean (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gobeil & Desbiens CPA Inc.*

**Par Sébastien Desbiens, CPA auditeur**

Jonquière  
Le 22 mars 2024

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 5

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Produits</b>		
Cotisations patronales, ouvrières et artisanales	800 029 \$	772 807 \$
Amendes et pénalités	100	1 602
Revenu d'intérêts	47 187	20 500
Volumes et formations	17 933	13 773
Subventions gouvernementales pour la formation des membres	286 195	248 990
	<hr/>	<hr/>
	1 151 444	1 057 672
<b>Charges</b>		
Frais d'administration générale (annexe A)	848 366	756 609
Frais d'administration de décret (annexe B)	148 405	140 602
Frais d'administration de propriété (annexe C)	48 809	45 072
Membres du comité (annexe D)	9 946	22 371
	<hr/>	<hr/>
	1 055 526	964 654
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	95 918	93 018
<b>Autres produits</b>		
Autres subventions	25 050	-
	<hr/>	<hr/>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	120 968 \$	93 018 \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Page 6**

---

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Solde au début</b>	1 115 848 \$	1 022 830 \$
Excédent des produits sur les charges	120 968	93 018
<b>Solde à la fin</b>	1 236 816 \$	1 115 848 \$

---

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2023**

Page 7

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	541 434 \$	967 032 \$
Placement à court terme, 2.7%, échéant en avril 2023	805 375	359 514
Débiteurs (note 3)	85 793	97 053
Frais payés d'avance	7 278	5 520
	<hr/>	<hr/>
	1 439 880	1 429 119
Immobilisations corporelles (note 4)	74 559	80 625
Actifs incorporels (note 5)	3 547	4 966
	<hr/>	<hr/>
	1 517 986 \$	1 514 710 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	35 893 \$	21 935 \$
Apports reportés afférents aux opérations courantes (note 7)	245 277	336 927
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	40 000
	<hr/>	<hr/>
	281 170	398 862
<b>Actif net</b>		
Actif net non affecté	1 236 816	1 115 848
	<hr/>	<hr/>
	1 517 986 \$	1 514 710 \$
	<hr/>	<hr/>

**Pour le conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 8

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	120 968 \$	93 018 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 965	18 935
Amortissement des actifs incorporels	1 419	1 419
	146 352	113 372
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placement à court terme	(445 861)	(4 789)
Débiteurs	11 260	(18 315)
Frais payés d'avance	(1 758)	(611)
Créditeurs	13 958	(23 832)
Apports reportés afférents aux opérations courantes	(91 650)	(41 123)
	(367 699)	24 702
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 899)	(57 062)
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(425 598)</b>	<b>(32 360)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>967 032</b>	<b>999 392</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>541 434 \$</b>	<b>967 032 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent...

## **1. Statuts et objectifs de l'organisme**

L'organisme, constitué en vertu d'un décret du gouvernement du Québec, surveille et assure l'observance et l'application du décret sur les salariés de l'industrie des services automobiles de la région du Saguenay Lac St-Jean. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est par conséquent exonéré d'impôt.

## **2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Comptabilisation des produits**

#### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### *Comptabilisation des produits*

Les cotisations patronales, ouvrières et artisanales, les amendes et pénalités et les volumes et formations sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que le service a été rendu.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	20%
Matériel informatique	30%
Matériel roulant	30 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Site web	20 %

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des comptes clients et autres créances.

## 3. Débiteurs

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes clients	74 126 \$	70 170 \$
Subvention	-	20 388
Intérêts courus	11 667	6 495
	<hr/>	<hr/>
	85 793 \$	97 053 \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2023**

Page 11

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Mobilier de bureau	73 051 \$	48 880 \$	24 171 \$	28 137 \$
Matériel informatique	68 110	40 062	28 048	22 055
Matériel roulant	37 023	14 683	22 340	30 433
	<b>178 184 \$</b>	<b>103 625 \$</b>	<b>74 559 \$</b>	<b>80 625 \$</b>

**5. Actifs incorporels**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Site web	3 547 \$	4 966 \$

**6. Créditeurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs et frais courus	- \$	363 \$
Retenues à la source	35 893	21 572
	<b>35 893 \$</b>	<b>21 935 \$</b>

**7. Apports reportés afférents aux opérations courantes**

Les apports reportés affectés aux charges représentent des subventions gouvernementales destinées à couvrir les charges futures pour la formation des membres de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début	336 927 \$	378 050 \$
Nouveaux apports	114 634	176 362
	451 561	554 412
Montants constatés aux résultats	(206 284)	(217 485)
Solde à la fin	245 277 \$	336 927 \$

**8. Dette à long terme**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Emprunt CUEC, remboursé au cours de l'exercice	- \$	40 000 \$
<u>Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice</u>	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**9. Instruments financiers**

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses crédateurs.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

**10. Engagements**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location à long terme pour un local totalisent une somme minimale de 152 252 \$. Le contrat pour le local échoit le 31 décembre 2026. Les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	49 258 \$
2025	50 736 \$
2026	52 258 \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA  
RÉGION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Page 14

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Annexe A - Frais d'administration générale</b>		
Salaires et avantages sociaux	274 803 \$	288 817 \$
Mandat professionnel	22 308	7 289
Assurances	6 715	6 285
Cotisations et affiliations	56 614	49 704
Fournitures de bureau et papeterie	26 512	9 441
Frais d'examen et de formation	365 694	306 692
Volumes et perfectionnement	5 169	6 620
Frais de déplacements	4 650	4 231
Publicité et promotions	4 245	2 096
Services professionnels	35 805	40 360
Télécommunications	16 289	10 441
Intérêts et frais bancaires	4 177	4 279
Amortissement des immobilisations corporelles	23 965	18 935
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 420	1 419
	<b>848 366 \$</b>	<b>756 609 \$</b>

**Annexe B - Frais d'administration de décret**

Salaires et avantages sociaux	124 697 \$	117 080 \$
Frais de déplacements	23 708	23 522
	<b>148 405 \$</b>	<b>140 602 \$</b>

**Annexe C - Frais d'administration de propriété**

Entretiens et réparations	985 \$	197 \$
Loyer	47 824	44 875
	<b>48 809 \$</b>	<b>45 072 \$</b>

**Annexe D - Membres du comité**

Allocation de présence	8 800 \$	20 125 \$
Frais de déplacements	1 146	2 246
	<b>9 946 \$</b>	<b>22 371 \$</b>